



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation
des femmes**

Distr. générale
20 avril 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012

29 mai-1^{er} juin 2012

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre
du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité
des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes**

**Rapport de la Secrétaire générale adjointe/
Directrice exécutive**

Résumé

Le présent rapport porte sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique en 2011, conformément à la requête figurant dans la décision 2011/3 du Conseil d'administration.

Il est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.



I. Introduction

1. Les événements qui ont marqué l'année 2011, le rythme des changements politiques et économiques et le caractère essentiel de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tant pour comprendre ces changements que pour s'y adapter, ont mis une nouvelle fois en évidence la pertinence et la nécessité du mandat et du plan stratégique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ils ont souligné le rôle essentiel joué par l'ONU, montré que les efforts multilatéraux déployés aux niveaux mondial et intergouvernemental devaient s'aligner sur les efforts de développement nationaux bénéficiant d'un appui sur le terrain et reflété la valeur ajoutée que constitue le caractère à la fois normatif et opérationnel d'ONU-Femmes. Ce rôle a permis à l'ONU de donner plus que jamais aux questions féminines une place de premier plan.

2. Le plan stratégique souligne combien il importe d'obtenir des résultats, même avec des ressources modestes. Les partenariats, l'influence exercée et l'exploitation efficace des ressources sont des éléments clés. En 2011, ONU-Femmes est devenue un partenaire plus solide, à même de faciliter et de catalyser le travail de tiers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. La collaboration s'est élargie et approfondie avec le secteur privé, la société civile et les organisations multilatérales, et de nouvelles initiatives ont été lancées avec les États Membres. Les efforts visant à faire participer les hommes et les garçons à la lutte pour l'égalité des sexes se sont poursuivis. Au sein du système, ONU-Femmes a axé ses efforts sur l'initiative « Unis dans l'action », tant sur le terrain qu'au siège, prié les organismes des Nations Unies d'identifier de concert des moyens de mieux promouvoir l'égalité des sexes et appuyé leurs efforts. Le soutien indéfectible du Secrétaire général a également fourni un élan supplémentaire.

3. Tout au long de sa première année d'existence, ONU-Femmes a jeté les bases d'une organisation solide. Un règlement financier, des règles de gestion financière, quatre budgets, un plan stratégique et un cadre stratégique ont été élaborés et adoptés par les organes intergouvernementaux. Le recrutement des effectifs du siège, et notamment de la nouvelle équipe de direction, a été mené à bien. Les difficultés ont été cernées, notamment sur le plan des opérations et de la gestion, et des mesures ont été prises pour renforcer l'efficacité, la transparence, l'obligation de reddition et l'utilité de l'Entité pour les parties prenantes. Les capacités des bureaux extérieurs situés dans 33 pays et territoires ont été renforcées à la suite d'une évaluation des moyens nécessaires sur le terrain¹. Des plans axés sur les résultats, accompagnés des budgets correspondants et reflétant l'orientation nationale du plan stratégique, ont été établis pour l'ensemble des bureaux de pays d'ONU-Femmes, facilitant l'obtention de résultats.

¹ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Barbade, Brésil, Colombie, Égypte, Équateur, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Népal, Pakistan, Panama, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Soudan du Sud, Thaïlande, Timor-Leste et territoire palestinien occupé.

4. Tout en se développant et se modifiant rapidement sur le plan interne, ONU-Femmes a obtenu des résultats aux niveaux intergouvernemental, mondial, régional et national et s'est adaptée avec souplesse, mais sans dévier de ses objectifs, à l'évolution de la situation, notamment dans la région arabe.

5. L'année 2011 a permis de mettre en évidence aussi bien les difficultés inhérentes à la réalisation du mandat à nul autre pareil d'ONU-Femmes que la nécessité de faire du lien entre les activités normatives et les activités opérationnelles un lien réel et évolutif, question absolument essentielle pour l'examen quadriennal complet de 2012. L'initiative « Unis dans l'action » a démontré que le regroupement des aspects normatifs et opérationnels du mandat d'ONU-Femmes constituait pour la problématique hommes-femmes et toutes les questions interdisciplinaires l'angle d'approche permettant au système des Nations Unies d'aller de l'avant. Ce regroupement exigera un renforcement des capacités à tous les niveaux de l'Entité, le réaménagement des structures afin de mieux relier tous ces niveaux, une meilleure gestion des ressources et l'adoption d'une démarche souple, fondée sur la collaboration et dynamisante.

6. L'année 2011 a été marquée par une évolution d'ordre politique, économique et environnemental. Confrontés aux problèmes familiers que constituent l'instabilité économique et les conflits, femmes et hommes de toutes les régions sont descendus dans la rue pour revendiquer la justice sociale, politique et économique. À chaque fois, les femmes ont joué un rôle fondamental de militantes organisatrices et d'architectes de la paix.

7. L'aptitude des femmes à diriger a été reconnue lorsque trois dirigeantes se sont vu décerner le prix Nobel de la paix et que de nombreuses femmes ont été élues chefs d'État ou de gouvernement. Le rôle des femmes dans une transition politique efficace a été souligné, de même que l'importance de leur participation politique à la stabilité et à la paix.

8. Les denrées alimentaires ont atteint en janvier 2011 leur prix le plus haut en trois ans et la Banque mondiale a estimé que l'augmentation nette de la pauvreté extrême avait touché 44 millions de personnes supplémentaires, appelant l'attention sur le fait que les femmes sont chefs de ménage, prennent soin des enfants, sont exploitantes agricoles et produisent ces denrées. Le chômage mondial a atteint des niveaux records, 84 millions de femmes étant sans emploi. Même si de nombreuses femmes ont pris l'initiative de protéger les revenus de leur foyer, elles n'ont souvent pu le faire qu'en acceptant des emplois faiblement rémunérés et précaires, faisant ainsi la preuve de leur contribution potentielle et démontrant qu'il importe d'élaborer des politiques adaptées à leur autonomisation économique. Le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde a prouvé la contribution de l'égalité des sexes à la croissance économique, mais également rappelé que la croissance n'engendrait pas nécessairement l'égalité des sexes.

9. Les catastrophes naturelles qui ont frappé différentes régions du monde ont rappelé les incidences des changements climatiques sur les femmes, ainsi que la nécessité de comprendre le rôle qu'elles jouent dans le développement durable et d'en tirer parti.

10. L'année 2011 a été l'année de plusieurs processus normatifs intergouvernementaux soulignant l'égalité des sexes, auxquels ONU-Femmes a contribué par des activités de sensibilisation et l'organisation de manifestations parallèles. Il s'est agi notamment de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011), de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Durban (Afrique du Sud), 28 novembre-9 décembre 2011) et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro (Brésil), 20-22 juin 2012). Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Busan (République de Corée), 23 novembre-1^{er} décembre 2011) a également permis de réaffirmer l'importance fondamentale de l'égalité des sexes dans la coopération au service du développement.

II. Vue d'ensemble d'ONU-Femmes

11. À la fin de l'année 2011, ONU-Femmes avait mis en place son équipe de direction, ainsi que ses structures budgétaires et ses structures de planification fondées sur trois piliers, à savoir : les partenariats, la coordination et les activités intergouvernementales; les programmes et politiques; et la gestion et l'administration. La structure des effectifs a été mise au point et le personnel déjà en poste a été intégré à cette structure dans la mesure du possible. L'équipe de direction a été recrutée. Cette nouvelle structure a réuni des membres du personnel des quatre entités précédentes, supprimant les clivages et contribuant à la création d'une identité institutionnelle commune. Après l'évaluation des capacités existant sur le terrain, les capacités minimums au niveau national ont été déterminées afin qu'il soit possible de renforcer par étapes la présence d'ONU-Femmes dans les pays concernés, conformément au plan stratégique. La reconfiguration des structures régionales aura lieu en 2012 et 2013 et la structure d'ONU-Femmes prendra ainsi sa forme définitive.

12. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est restée la ligne directrice d'ONU-Femmes qui s'est employée à en appuyer la mise en œuvre, en aidant notamment les États parties à établir leurs rapports, à dialoguer avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à donner suite aux observations finales. ONU-Femmes a, par exemple, apporté son concours à la préparation et à la présentation des rapports de l'Afghanistan et du Pakistan, à la formation des délégations d'Oman et du Zimbabwe auprès du Comité et à la planification de la mise en œuvre des observations finales en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle a également facilité l'incorporation des observations finales du Comité au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Guinée-Bissau et au plan de développement national de l'Afrique du Sud.

13. Le mandat et le modèle d'activité d'ONU-Femmes sont fondés sur les partenariats. Ces partenariats lient l'Entité à des organisations non gouvernementales, aux milieux intellectuels et universitaires, aux médias, aux entreprises, aux États Membres et aux organismes des Nations Unies. ONU-Femmes a appuyé la participation de la société civile à la session de la Commission de la condition de la femme, promouvant ainsi l'action de sensibilisation et la participation et permettant aux organisations non gouvernementales de davantage contribuer aux débats de fond, comme en a témoigné la participation de

1 665 individus représentant 352 organisations. La société civile a été consultée au sujet de la création d'un groupe consultatif mondial. L'Université de Duksung en République de Corée a signé un mémorandum d'accord avec ONU-Femmes soutenant le programme de formation à la direction de jeunes femmes africaines grâce à l'octroi de bourses d'études.

14. Des partenariats ont été créés avec plusieurs entreprises et groupes du secteur privé, tels qu'Avon, Coca-Cola, Johnson & Johnson, Tag Heuer et Zonta International. ONU-Femmes a, par exemple, entamé une collaboration avec Microsoft qui devrait lui permettre de recourir à l'informatique pour ses programmes d'autonomisation économique et politique des femmes, d'améliorer ses données et de contribuer aux campagnes de sensibilisation et de mobilisation.

15. ONU-Femmes n'aurait pu remplir son rôle de premier plan pour ce qui est de la sensibilisation aux questions relatives à la problématique hommes-femmes sans les moyens de communication. Elle est restée connectée aux médias du monde entier, a été trois fois plus présente en ligne en 2011 et a conquis un large public dans les médias sociaux. La diversité de ses stratégies lui a permis de toucher un public très vaste. Ainsi, la déclaration de la Directrice exécutive à l'occasion de la Journée internationale de la femme et le programme politique en 16 étapes ont donné lieu à plus de 22 000 articles et touché 40 millions de personnes par l'intermédiaire des médias sociaux. En Égypte, de brefs messages visant à éduquer les électeurs ont été largement diffusés par les chaînes de télévision et les stations de radio nationales. Des campagnes de lutte contre la violence envers les femmes menées dans la région des Caraïbes et en Asie du Sud ont fait appel à la participation d'artistes et de jeunes.

16. Le grand rapport phare d'ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2011-2012 : en quête de justice*, traitant essentiellement de l'accès des femmes à la justice, a fait l'objet d'une large couverture médiatique dans toutes les régions, donné lieu à des manifestations de sensibilisation dans le monde entier et influencé les débats sur des questions telles que les droits des femmes dans les nouvelles constitutions égyptienne et kényane, les services offerts aux victimes de violences sexistes dans le territoire palestinien occupé et les droits des femmes autochtones en Équateur.

17. ONU-Femmes a tiré parti de la coopération Sud-Sud. Sa collaboration avec la police rwandaise a continué d'influencer d'autres forces de police africaines. Ses efforts pour créer des marchés sûrs pour les femmes au Libéria ont été notés en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où plus de 10 000 femmes ont bénéficié de réformes en 2011. ONU-Femmes a apporté son appui à des visites d'échange entre le Burundi et le Rwanda dans des centres à guichet unique destinés aux victimes de violences et entre El Salvador et le Nicaragua lors de la formulation de nouveaux textes de loi contre la violence. Elle a également organisé une formation dispensée par des spécialistes marocains à leurs homologues mauritaniens en vue de la préparation de leur première enquête sur la prévalence de la violence sexiste.

18. De nombreux défis se sont fait jour pendant l'année 2011, notamment la nécessité de travailler en partenariat pour trouver des méthodes permettant de traiter les causes systémiques de l'exclusion économique de manière plus efficace. Des situations de transition qui auraient pu être riches de possibilités pour les femmes se sont souvent avérées décevantes car les voix des femmes n'ont pas été entendues.

Dans les négociations de paix, les femmes ont fait l'objet d'une exclusion systématique, persistante et tenace.

19. Au niveau de la direction, les disparités de capacités au sein de l'Entité sont demeurées une difficulté importante, de même que les problèmes hérités des entités précédentes concernant les types de contrats et notamment le recours excessif aux contrats à court terme pour des fonctions à temps plein. Un processus de prise de décisions excessivement centralisé de même qu'une communication insuffisante continuent de causer des retards et de se traduire par d'importants coûts de transaction. Il s'agit là des priorités qu'il conviendra d'aborder en 2012 pour mettre en place les structures régionales et, de manière plus générale, pour améliorer l'efficacité de l'Entité.

III. Résultats

20. Les dépenses d'ONU-Femmes au titre de l'autonomisation économique des femmes ont enregistré en 2011 une augmentation de 16 % par rapport à 2010, (voir fig. I). L'Afrique a bénéficié de la plus grande partie des ressources, soit 17 % de plus qu'en 2010. La part de dépenses pour les États arabes a été inférieure aux prévisions en raison des événements qui ont empêché la réalisation de certains projets dans plusieurs pays (voir fig. II).

Figure I
Dépenses d'ONU-Femmes par thème, 2010-2011

(En millions de dollars des États-Unis)

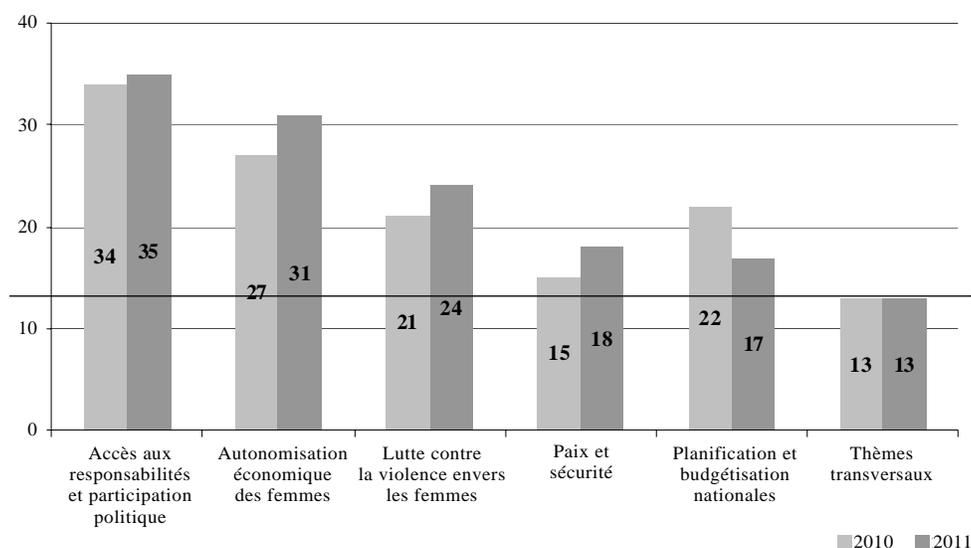
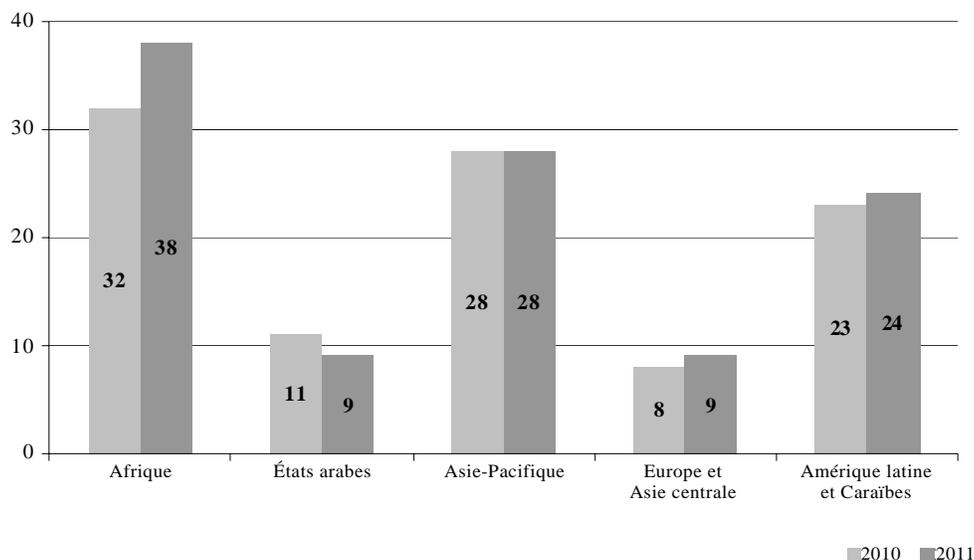


Figure II
Dépenses d'ONU-Femmes par région^a, 2010-2011

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Comprend toutes les dépenses au titre des programmes, y compris les coûts d'appui aux programmes, mais ne comprend pas les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

21. Les figures III à VII ci-après donnent un aperçu des progrès accomplis ou à accomplir par rapport aux objectifs du plan stratégique pour 2013, 2015 et 2017. Les chiffres sont cumulatifs et comprennent les chiffres de base. Ils révèlent d'importantes disparités, certains projets étant plus avancés que prévu, d'autres très en retard sur le calendrier. Ces disparités prononcées pourraient indiquer la nécessité de revoir les objectifs au moment de la mise à jour du plan stratégique.

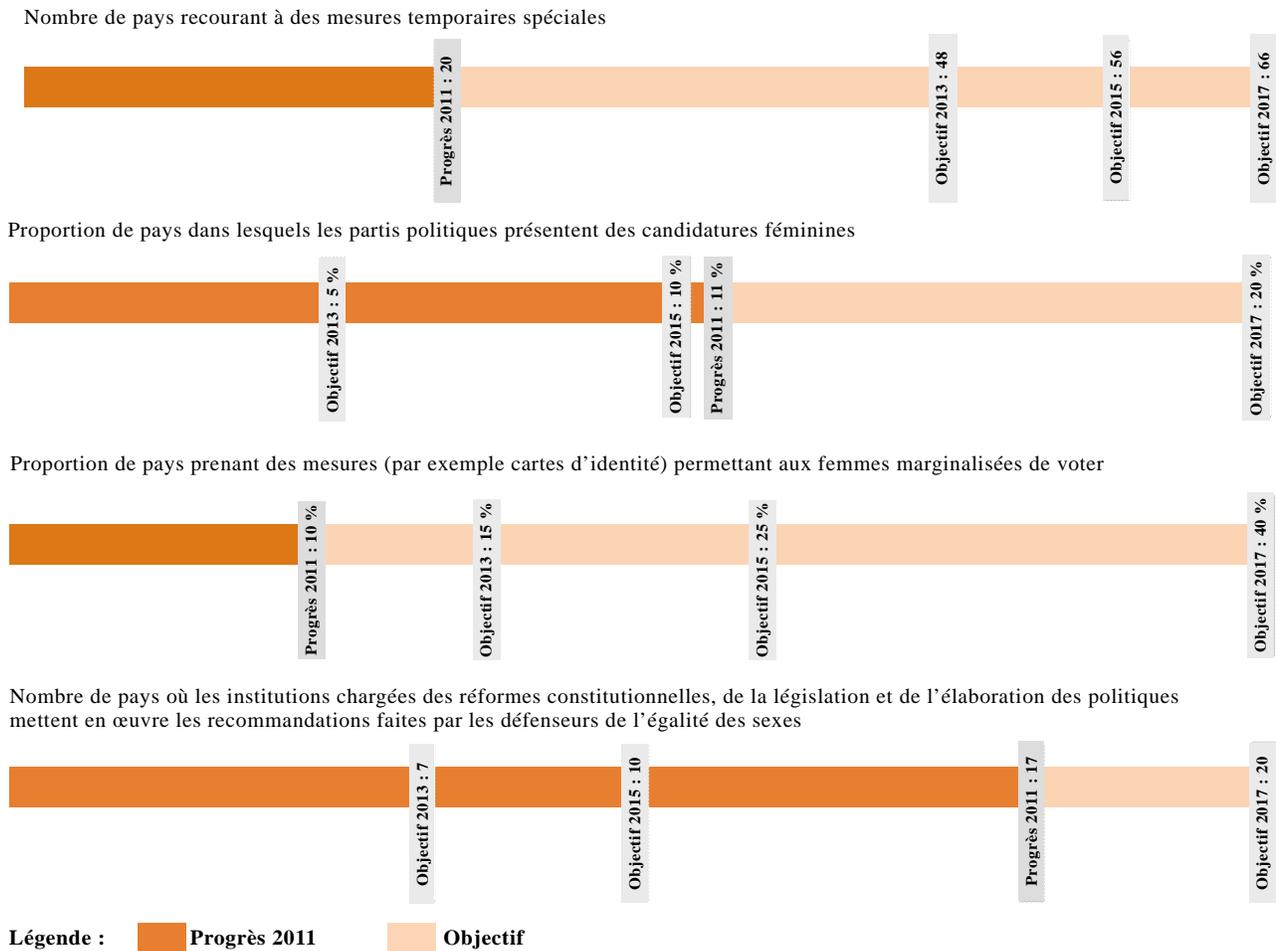
Accès aux responsabilités et participation des femmes

22. Tout au long de l'année, ONU-Femmes a fait fond sur les partenariats nationaux et mondiaux pour promouvoir la participation des femmes aux élections, en collaboration, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix (voir fig. III).

23. ONU-Femmes a appuyé les réformes électorales de 14 pays². Au Kenya, par exemple, elle a contribué aux activités de mobilisation visant à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans le projet de loi sur la loi orale et les partis politiques.

² Algérie, Brésil, Colombie, Haïti, Kenya, Maroc, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan du Sud, Timor-Leste, Tunisie et Vanuatu.

Figure III
Accès aux responsabilités et participation politique : progrès et objectifs



Nombre de pays bénéficiant d'un appui au titre du domaine d'activité prioritaire 1	Dépenses afférentes aux programmes au titre du domaine d'activité prioritaire 1
71	35,3 millions

24. En 2011, ONU-Femmes a aidé cinq pays à augmenter le nombre d'élues au niveau local ou national³. C'est ainsi qu'au Maroc, le nombre de femmes au Parlement national est passé de 10 % à 17 % à la suite de la campagne menée par le Mouvement pour la parité et appuyée par ONU-Femmes pendant la réforme constitutionnelle. Au Mexique, le nombre d'élues a augmenté aux niveaux local et national, grâce à l'appui du Fonds pour l'égalité des sexes, le pourcentage de femmes maires passant de 5 % à 12% et celui des femmes membres du Congrès de l'État du Michoacan de 12,5 % à 37,5%.

³ Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Maroc, Mexique et Nicaragua.

25. ONU-Femmes a soutenu l'intégration des femmes aux organes de décision dans 14 pays⁴, grâce à des mesures temporaires spéciales dans les constitutions ou les cadres juridiques. C'est ainsi qu'en Colombie, après avoir collaboré avec le mécanisme national de promotion de la femme en vue d'élaborer la politique nationale pour l'égalité des sexes et les droits de la femme, elle a appuyé avec succès l'intégration d'un quota de 30 % dans la loi sur la réforme politique. Elle a également assisté des défenseurs tunisiens de l'égalité des sexes dans les efforts qu'ils déployaient pour faciliter l'accès des femmes aux responsabilités par le biais de réformes juridiques, ce qui a débouché sur l'adoption de la loi sur la parité la plus progressiste de la région arabe, en ce qu'elle exige en effet la parité sur les listes de candidats présentés par les partis politiques. Si le nombre de femmes a sensiblement augmenté à l'Assemblée constituante, il a été loin d'atteindre la parité, ce qui indique la difficulté qu'il y a à mettre ces mesures en pratique, et prouve qu'il s'agit là d'un domaine pour lequel ONU-Femmes doit trouver une stratégie plus globale.

26. ONU-Femmes s'est aussi adressée aux femmes en tant qu'électrices. Au Pakistan, elle a collaboré avec des partenaires nationaux et internationaux pour mettre en place des processus permettant aux femmes marginalisées de voter, recourant à la base de données nationale et aux autorités chargées de l'inscription des électeurs pour faciliter l'accès aux inscriptions informatisées et à la fondation internationale pour les systèmes électoraux pour soutenir les campagnes de sensibilisation des femmes et des jeunes. En Égypte, ONU-Femmes a appuyé la tenue de consultations avec des femmes exerçant des fonctions de responsabilité à l'échelon local et des groupes de la société civile dans les 27 gouvernorats, qui ont débouché sur la rédaction, en juin 2011, de la Charte des femmes égyptiennes, adoptée par 500 organisations non gouvernementales et signée par plus de 500 000 personnes. Ces consultations ont également contribué à la création de l'Union des femmes égyptiennes, qui se compose de plus de 500 organisations non gouvernementales. Ces initiatives, venant s'ajouter aux activités de sensibilisation et d'information des électrices menées par ONU-Femmes, ont contribué à faire passer de 40 % à 46 % le pourcentage de femmes ayant voté lors des élections parlementaires de 2011.

27. ONU-Femmes a également renforcé les capacités des défenseurs de l'égalité des femmes. En Albanie, elle a responsabilisé les municipalités en collaborant avec des groupes locaux à l'élaboration de fiches indiquant les besoins et les priorités des femmes. Les campagnes politiques s'en sont trouvées influencées et deux accords officiels sur l'égalité des sexes ont été conclus avec des maires nouvellement élus. En Équateur, le programme conjoint ONU-Femmes-PNUD visant à créer le premier réseau de médias autochtone a bénéficié aux femmes autochtones. En République de Moldova, l'appui technique d'ONU-Femmes et ses activités de renforcement des capacités ont contribué à l'intégration du réseau des femmes maires et conseillères locales au Congrès des autorités locales, association de pouvoirs publics locaux la plus importante et la plus représentative du pays, qui s'employait à ce que le cadre institutionnel tienne compte de la problématique hommes-femmes.

⁴ Algérie, Brésil, Colombie, Haïti, Kenya, Maroc, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan du Sud, Tunisie, Timor-Leste et Vanuatu,

Améliorer l'accès des femmes aux possibilités d'autonomisation économique

28. L'autonomisation économique, qui est déterminante pour la réduction de la pauvreté et le développement, a été l'axe d'effort principal de la programmation d'ONU-Femmes en 2011 (voir fig. IV). L'accent a été mis non plus tant sur la sécurité économique et la réalisation de projets modestes que sur des interventions structurelles, notamment l'accès des femmes aux moyens de production, aux marchés, aux services et au travail décent. Les campagnes de promotion d'ONU-Femmes ont permis de mobiliser des fonds auprès de banques régionales et de gouvernements. Par exemple, au Libéria, en tant que chef de file du Programme conjoint pour l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, ONU-Femmes a pris part, avec le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies, à un comité d'investissement présidé par la Banque centrale, qui a fourni aux institutions de microfinancement un appui financier qui leur a permis de consentir des prêts à 2 530 femmes vivant en milieu rural, et 1 800 Libériennes ont pu monter leur propre affaire et s'initier à la finance. Au Sénégal, ONU-Femmes a aidé le Gouvernement à mettre au point une stratégie de développement de l'activité d'entreprise féminine, grâce à laquelle des fonds ont pu être mobilisés auprès des banques régionales.

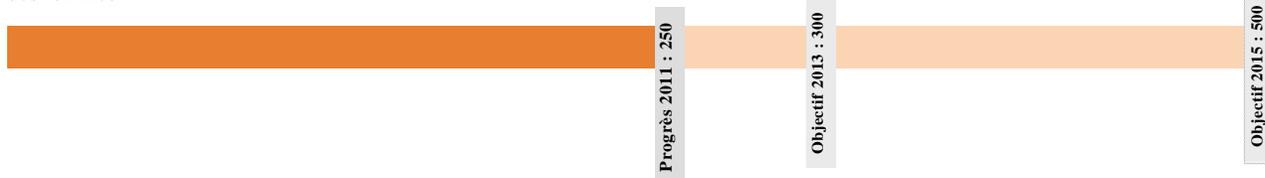
Figure IV

L'autonomisation économique des femmes : progrès et objectifs

Nombre de pays disposant de politiques et de stratégies, notamment des programmes de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'emploi ou de facilitation des transferts monétaires, propres à protéger les catégories de femmes les plus vulnérables sur le plan économique



Nombre d'entreprises dont le président-directeur général a signé un accord en faveur des principes relatifs à l'autonomisation des femmes



Pourcentage de pays dont les politiques ou plans prennent en compte les demandes des femmes rurales ou de leurs défenseurs



Légende : ■ Progrès 2011 ■ Objectif

Nombre de pays bénéficiant d'un appui au titre du domaine d'activité prioritaire 2	Dépenses afférentes aux programmes au titre du domaine d'activité prioritaire 2
67	31,5 millions de dollars

29. ONU-Femmes a appuyé la prestation de services adaptés aux besoins des femmes et consistant notamment à faciliter leur accès aux marchés, au crédit, à la technologie, au tutorat d'entreprise, aux transports, à l'eau et à la formation en matière d'énergie solaire renouvelable. Cet appui a fréquemment été apporté dans le cadre de programmes communs, tels que le Programme conjoint sur l'égalité des sexes en Éthiopie, dirigé par ONU-Femmes, qui a fourni un soutien à l'Agence fédérale pour les microentreprises et les petites entreprises, notamment en offrant à près de 4 000 femmes une formation aux techniques de commercialisation et à la gestion d'entreprise, et en enseignant à plus de 5 000 autres comment créer leur entreprise ou développer leur activité. En Albanie, les femmes peuvent désormais recevoir directement les allocations familiales mensuelles octroyées par l'État, qui étaient le plus souvent versées aux pères de famille. Dans les territoires palestiniens occupés, le Ministère de l'éducation a renforcé un programme permettant à des femmes chefs d'entreprise de proposer des repas équilibrés aux cantines scolaires – 35 écoles et 80 000 enfants en bénéficient désormais. En Côte d'Ivoire, grâce à la collaboration d'ONU-Femmes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les priorités des femmes ont été prises en compte dans le programme d'investissement détaillé pour l'exécution du plan national d'investissement dans l'agriculture.

30. ONU-Femmes a également noué des partenariats en dehors du système des Nations Unies. Elle a par exemple contribué à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la stratégie de la Banque centraméricaine d'intégration économique en faveur de l'égalité des sexes et à la mise sur pied de l'Observatoire centraméricain sur la problématique hommes-femmes et la création d'entreprise, de façon à appuyer les services favorisant une création d'entreprise soucieuse de l'égalité des sexes dans la région, ce qui a eu un impact sur plus de 130 entités de microfinancement.

Encadré 1

Le Fonds pour l'égalité des sexes

Le Fonds pour l'égalité des sexes offre aux organisations féminines et aux organismes publics des subventions pluriannuelles directes d'un montant maximum de 3 millions de dollars pour promouvoir l'autonomisation politique et économique des femmes. À ce jour, le Fonds a fourni une aide financière à 55 partenaires dans 47 pays, en vue de favoriser l'autonomisation économique des femmes (24 subventions d'un montant total de 17 millions de dollars dans 21 pays) et leur participation politique (31 subventions d'un montant total de 26 millions de dollars dans 26 pays).

À titre d'exemple, en 2011, le Fonds a prêté assistance aux femmes Dalit à Andhra Pradesh et Uttar Pradesh (Inde), ce qui a entraîné une augmentation de 400 % du nombre de demandes de prestations liées à l'emploi prévues par la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi en milieu rural. Au Libéria, plus de 9 000 femmes et leurs familles ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce à un meilleur accès à une activité rémunératrice, à une eau saine et à l'assainissement, à des installations de stockage, à l'alphabétisation, à l'électricité, à des places en garderie et à des établissements d'enseignement et de santé.

Le Fonds est actif dans des pays où ONU-Femmes est peu présente, tels que Sri Lanka, où ses bénéficiaires ont pu apporter un appui qui a porté de 2 % à 20 % le pourcentage de femmes candidates sur 10 listes électorales. Le Fonds a également versé des subventions d'un montant total de 4,85 millions de dollars pour financer des stratégies assorties d'objectifs très divers allant de la participation des femmes à la vie politique en Égypte, en Libye et au Yémen, à la promotion du développement durable en Algérie et dans les territoires palestiniens occupés.

31. L'accent a été mis sur les femmes les plus marginalisées sur le plan économique, notamment celles qui vivent en milieu rural et les travailleuses migrantes. L'action d'ONU-Femmes a permis de prévoir l'autonomisation économique des femmes marginalisées dans les plans nationaux de 15 pays⁵ et de renforcer, dans 14 pays et régions⁶, les programmes de création d'emplois et de transferts monétaires en faveur des pauvres de manière à cibler les femmes les plus vulnérables sur le plan économique. ONU-Femmes a aidé le Forum mondial sur la migration et le développement à prendre en compte les travailleuses domestiques migrantes dans son programme de travail, notamment en mettant au point des outils pour l'élaboration d'une législation soucieuse de l'égalité des sexes et la mise en place d'une protection sociale pour les travailleuses domestiques, et en appuyant le lancement d'un réseau de la société civile pancaribéen destiné à promouvoir la protection juridique et sociale des travailleuses domestiques. ONU-Femmes a également établi le rapport du Secrétaire général sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (A/66/212), suite auquel l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/128, qui demande le renforcement des mesures visant à protéger les droits fondamentaux des travailleuses migrantes, quel que soit leur statut au regard de l'immigration, ainsi qu'un rapport (A/66/181) qui a débouché sur l'adoption de la résolution 66/129 sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural .

32. ONU-Femmes s'est attachée à étoffer les observations factuelles sur lesquelles repose l'autonomisation économique des femmes en prêtant son concours à la collecte et à l'analyse de données et de statistiques ventilées par sexe. Il s'est agi de lancer des initiatives au niveau des pays en aidant par exemple à la réalisation d'enquêtes ponctuelles en Algérie, en Inde et dans sept pays d'Amérique latine⁷, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Fonds des Nations Unies pour la population. À Busan, ONU-Femmes et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ont lancé un partenariat baptisé « Faits et données sur l'égalité des sexes (EDGE) » pour donner aux pays les moyens d'améliorer la collecte de données sur les indicateurs clefs définis par la Commission de statistique et contribuer à l'élaboration de normes internationales. ONU-Femmes s'est également efforcée de combler les lacunes constatées dans la production, la disponibilité et l'utilisation du savoir pour

⁵ Bangladesh, Brésil, Cambodge, Chine, Égypte, Équateur, Guatemala, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao et Rwanda.

⁶ Albanie, Argentine, Brésil, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Grenade, Guatemala, Maroc, Mexique, Népal, Philippines, République de Moldova et territoire palestinien occupé.

⁷ Brésil, Colombie, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay et Pérou.

promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en lançant l'élaboration d'une base mondiale de données sur l'autonomisation économique des femmes.

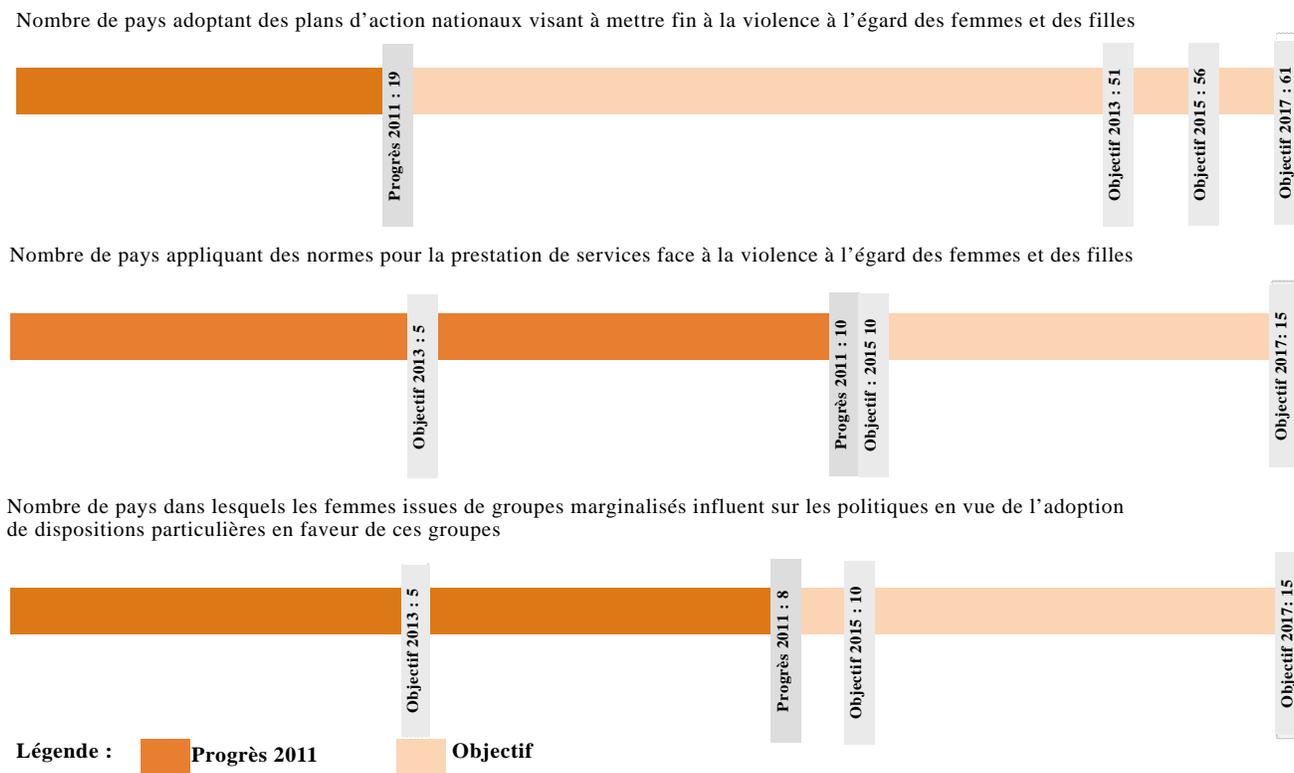
33. ONU-Femmes a noué des contacts avec le secteur privé, compte tenu du rôle primordial que celui-ci joue dans ce domaine. Les présidents-directeurs généraux de 145 entreprises ont adopté les Principes d'autonomisation des femmes, mis au point par ONU-Femmes et le Pacte mondial. Au Pakistan, en partenariat avec des organisations de la société civile et la Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot, ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail (OIT) se sont attachées à améliorer l'égalité des chances en matière d'accès au travail décent, notamment pour plus d'un millier de travailleuses à domicile.

34. Il est apparu en 2011 que l'analyse macroéconomique tenant compte de la problématique hommes-femmes constituait toujours un élément marginal du débat sur les politiques mondiales et continuait à se heurter à une certaine résistance. À titre d'exemple, il s'est avéré plus difficile que prévu de mettre les femmes au cœur du débat sur la crise économique et financière. Dans le même temps, les demandes d'assistance technique émanant des pays sont trop nombreuses pour qu'ONU-Femmes puisse y donner suite avec les moyens dont elle dispose actuellement. Le renforcement de ses capacités constituera une priorité pour 2012 et au-delà.

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles

35. ONU-Femmes a tiré parti d'une volonté politique plus marquée à tous les niveaux et de l'accroissement du nombre de partenaires déterminés à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, notamment les États Membres, les mécanismes de promotion de la femme, les ministères d'exécution, la société civile, les parlementaires, les juges, la police, les juristes, les universités, les médias, les chercheurs, le secteur privé et les entités des Nations Unies, en particulier par l'intermédiaire de programmes conjoints, y compris ceux qui sont parrainés par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (voir fig. V).

Figure V
Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : progrès et objectifs



Nombre de pays bénéficiant d'un appui au titre du domaine d'activité prioritaire 3	Dépenses afférentes aux programmes au titre du domaine d'activité prioritaire 3
85	23,9 millions de dollars

36. En 2011, ONU-Femmes a aidé à réaliser des réformes politiques et juridiques, à élaborer des plans d'action nationaux et à améliorer la qualité de la prestation de services dans 36 pays et régions⁸. Nombre des nouvelles lois s'inscrivent directement dans le prolongement des normes internationales relatives aux droits de l'homme et des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ce qui témoigne du rôle que joue ONU-Femmes pour intégrer les cadres normatifs mondiaux dans les programmes nationaux de développement. ONU-Femmes a tiré parti de son rôle fédérateur pour appuyer les partenariats, tels que le plan d'action commun des Gouvernements du Burkina Faso et du Mali pour la lutte contre les mutilations génitales féminines. Son travail de promotion a

⁸ Afghanistan, Albanie, Argentine, Barbade, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Colombie, Dominique, El Salvador, Éthiopie, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Inde, Lesotho, Libéria, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Thaïlande, Vietnam et territoire palestinien occupé.

favorisé l'accroissement des fonds publics alloués à la mise en œuvre de programmes, notamment à El Salvador et au Timor-Leste, ainsi qu'en Équateur sous l'impulsion de groupes d'observateurs de la société civile soutenus par ONU-Femmes. Elle a également soutenu des activités aussi diverses que le chiffrage du plan d'action albanais contre la violence domestique ou l'intégration de mesures antiviolence dans les plans ministériels au Burundi.

37. La répression des infractions a enregistré des progrès, notamment l'adoption de stratégies sectorielles, comme la stratégie nationale d'administration de la justice en Albanie, et la mise en place de mécanismes spécialisés tels que les cellules de lutte contre la violence familiale et les délits sexuels dans les Îles Salomon, qui disposent de coordonnateurs dans toutes les provinces. Dans les Caraïbes, ONU-Femmes a facilité la conclusion du « protocole de partenariat », par lequel les bureaux de médiation, les chefs de la police et les prestataires de services unissent leurs forces pour réduire l'impunité en matière de violence sexuelle. Une nouvelle loi adoptée au Cap-Vert avec l'appui d'ONU-Femmes, qui a assuré le renforcement des capacités des juges, des avocats et de la police et fait connaître la loi au niveau des populations locales, a permis d'améliorer l'accès des femmes au système judiciaire : la longueur des procès pour violence sexuelle a été ramenée de quatre ou cinq ans à deux mois, le nombre des affaires jugées a augmenté et l'adoption de dispositions en faveur d'un appui élargi a permis à plus de 2 000 femmes de bénéficier de services dans les domaines médical, policier, juridique et psychosocial.

38. ONU-Femmes a également contribué à améliorer et développer les services offerts aux victimes d'actes de violence sexuelle, en aidant par exemple le Kenyatta National Hospital, au Kenya, à améliorer la qualité des services proposés, en appuyant la création du Conseil national sur la violence sexuelle en Afrique du Sud et en mettant sur pied et soutenant des réseaux de résidences protégées, des centres de crise et des centres polyvalents dans plusieurs pays, notamment en Éthiopie et en Afrique du Sud.

Encadré 2

Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

« Dites non – tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », l'action de mobilisation sociale associée à la campagne du Secrétaire général, a enregistré plus de 2 millions d'initiatives, mobilisé plus de 700 partenaires de la société civile et permis d'établir des partenariats stratégiques, par exemple avec l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, pour mettre au point un programme d'éducation extrascolaire sur l'élimination de la violence à l'égard des filles. Ce programme sera mis en œuvre dans au moins 20 pays d'ici à 2013.

39. La qualité des données recueillies a été améliorée. Par exemple, au Guatemala, ONU-Femmes a aidé à mettre en place un système national public qui recense l'ensemble des services mis à disposition par les organisations publiques, privées et de la société civile dans le Système national d'information géographique, qui offre des conseils en ligne en mettant l'accent sur les adolescentes et les jeunes femmes en danger.

40. ONU-Femmes s'est intéressée au rôle des hommes, en poursuivant sa collaboration avec l'alliance mondiale MenEngage dans le cadre de son comité directeur, notamment sur la nouvelle campagne mondiale en faveur de la paternité baptisée MenCare. En Afrique du Sud, dans le cadre de la campagne « Tous unis », ONU-Femmes a fait la promotion d'un jeu ludo-éducatif lancé dans les écoles pour sensibiliser davantage les jeunes, filles et garçons, à la violence sexiste.

Encadré 3

Le Centre virtuel de connaissances

Le Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, créé par ONU-Femmes, a continué de fournir conseils, études de cas, cours de formation et autres outils de pointe dans 60 langues. À la fin de 2011, le Centre comptait 270 000 utilisateurs dans 221 pays et territoires. Une enquête réalisée auprès de ceux-ci a révélé qu'il aidait à l'exécution des activités menées dans les domaines suivants : réforme des politiques publiques et des systèmes juridiques (Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale); au chiffrage de plans nationaux (Seychelles); sensibilisation des étudiants sur la place des hommes dans l'égalité des sexes (Kenya); formation des prestataires de services (Kurdistan, Iraq), des juges (Europe) et des forces de police (Papouasie-Nouvelle-Guinée); élaboration de programmes de tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement sexuel au travail (Afrique du Sud); aide aux victimes d'attaques à l'acide (Cambodge, Népal, Ouganda); et mise au point de programmes radiophoniques (Colombie).

41. ONU-Femmes a continué de collaborer, notamment avec des mairies, des organisations locales et des associations féminines dans le cadre de l'initiative « Des villes sûres ». Elle a développé le partenariat qu'elle avait établi avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en y incluant le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour lequel des plans de collaboration dans plusieurs pays ont été mis au point. De nouvelles politiques ont été adoptées, notamment des mesures visant à améliorer la sécurité des femmes en milieu urbain à Cusco (Pérou), une loi policière réprimant les crimes sexuels dans les lieux publics à Kerala (Inde), un nouvel arrêté municipal et une campagne publique destinés à éliminer le harcèlement sexuel à Quito, l'intégration du concept « Des villes sûres » dans les programmes publics de protection sociale à New Delhi et la réalisation d'évaluations de la sécurité des femmes au Ministère indien du logement, des installations et de l'aménagement urbain dans le cadre de la planification des villes. ONU-Femmes a également mis au point une stratégie d'évaluation d'impact et des programmes de formation favorisant le développement de ces initiatives.

Encadré 4

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, géré par ONU-Femmes pour le système des Nations Unies, rassemble les diverses capacités des institutions internationales pour une lutte coordonnée et cohérente contre la violence sexiste. En 2011, le Fonds d'affectation spéciale a continué de fournir aux équipes de pays des Nations Unies les fonds nécessaires à la réalisation de programmes conjoints sur la violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, au Népal, le Fonds d'affectation spéciale a appuyé un programme commun ONU-Femmes/UNICEF/FNUAP visant à renforcer les capacités des autorités locales et des fournisseurs de services pour leur permettre de proposer des services aux victimes, notamment une formation de quatre mois à l'accompagnement psychosocial à l'intention des mobilisateurs sociaux locaux, ce qui permet d'améliorer considérablement la qualité des soins dispensés aux victimes de violence. Le Fonds d'affectation spéciale a également octroyé une subvention propre à appuyer l'action menée en Uruguay par diverses institutions [UNICEF, PNUD, ONU-Femmes, FNUAP, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] pour mieux coordonner les initiatives du Gouvernement et de la société civile visant à éliminer la violence et à rassembler des données factuelles permettant de promouvoir la responsabilité et l'efficacité.

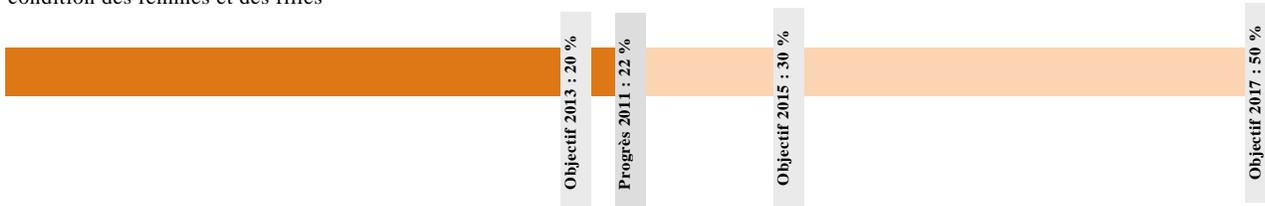
42. Il reste encore beaucoup à faire, notamment lutter contre une discrimination sexiste profondément ancrée, concrétiser les engagements pris pour améliorer réellement la vie des femmes, mobiliser des ressources suffisantes pour exécuter les programmes, améliorer l'accès à des services de qualité et à la justice, renforcer les mesures d'application des lois et mettre un terme à l'impunité. Les mesures de prévention primaire et leur financement demeurent largement insuffisants.

Renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire

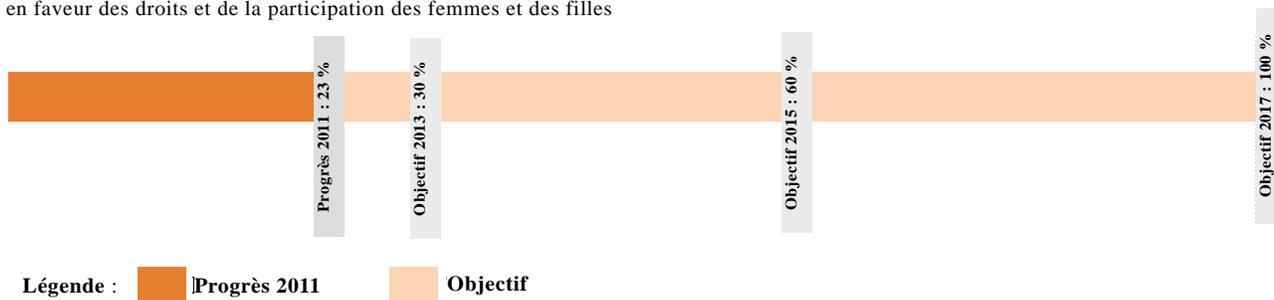
43. En 2011, les occasions de renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire n'ont pas manqué. Le rôle d'ONU-Femmes en tant que chef de file à l'échelle du système pour l'égalité des sexes a facilité l'établissement de partenariats importants (voir fig. VI).

Figure VI
Paix et sécurité : progrès et objectifs

Pourcentage d'accords de paix qui contiennent des dispositions visant tout particulièrement à améliorer la sécurité et la condition des femmes et des filles



Pourcentage de mécanismes de justice transitionnelle appuyés par l'ONU qui prévoient des dispositions en faveur des droits et de la participation des femmes et des filles



Légende : ■ Progrès 2011 ■ Objectif

Nombre de pays bénéficiant d'un appui au titre du domaine d'activité prioritaire 4	Dépenses afférentes aux programmes au titre du domaine d'activité prioritaire 4
37	18,5 millions de dollars

44. Le partenariat avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix a été d'une importance primordiale. En collaborant avec le Département des affaires politiques dans le cadre d'une stratégie conjointe sur l'égalité des sexes et la médiation, ONU-Femmes a formé aux techniques de médiation plus de 200 expertes de haut niveau en matière de paix et de sécurité issues de 25 pays. Nombre d'entre elles ont été ajoutées à la liste des spécialistes de la médiation tenue par le Département, qui compte désormais plus de 30 % de femmes. L'équipe de médiation s'est vu doter d'un conseiller principal pour l'égalité des sexes pour les négociations sur le Darfour tenues à Doha, tandis que l'appui apporté par ONU-Femmes et le Département en faveur de la participation des femmes à l'élaboration de la feuille de route sur la Somalie a permis aux associations féminines de faire entendre leur voix (mais pas d'être représentées). Un conseiller principal pour l'égalité des sexes auprès de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a aidé les associations féminines à faire pression pour l'intégration de dispositions favorisant l'égalité des sexes dans la nouvelle loi électorale libyenne. Le conseiller a également appuyé le processus de planification intégrée des Nations Unies en mettant l'égalité des sexes au cœur du programme de la nouvelle mission. En épaulant des experts, ONU-Femmes a aidé les deux commissions d'enquête mises sur pied par l'ONU en Libye et en Côte d'Ivoire à enquêter sur des violations des droits de l'homme commises à l'encontre de femmes dans ces pays.

45. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et au nom de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, ONU-Femmes a mis au point une formation préalable au déploiement s'appuyant sur des hypothèses à l'intention des militaires chargés du maintien de la paix en vue de prévenir et de combattre la violence sexuelle. Cette initiative a été appuyée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1960 (2010) et par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur la violence sexuelle liée aux conflits (A/66/657-S/2012/33). La formation a été dispensée en Argentine, au Bangladesh et au Brésil et intégrée à des formations organisées par les Gouvernements néerlandais et espagnol. Ce partenariat a également permis de mettre au point le premier système d'évaluation des risques et des signes de violence sexuelle liée au conflit à l'intention des acteurs chargés de la protection.

46. À l'échelle du système, ONU-Femmes a plaidé avec succès pour la conclusion d'un accord consistant à allouer au moins 15 % des fonds de consolidation de la paix des Nations Unies à l'élaboration de programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a également contribué à la mise au point de plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité au Burundi, en Géorgie et au Népal. À l'échelle mondiale, elle a aidé à sensibiliser davantage les militaires et les policiers par l'intermédiaire d'un cours d'apprentissage en ligne sur l'application de la résolution 1325 (2000) en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique. En 2011, 1 526 hommes et 199 femmes ont participé à la version latino-américaine du cours, et 1 078 hommes et 144 femmes ont pris part à la version africaine. La plupart des participants étaient des militaires et des policiers nationaux, pour lesquels le cours était gratuit.

47. Le travail de promotion d'ONU-Femmes a également été facilité par le renforcement de son mandat, qui a facilité une meilleure prise en compte des voix et des points de vue des femmes, notamment au cours de six conférences internationales de donateurs et d'autres conférences de mobilisation tenues en 2011 (Afghanistan, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, Somalie, Soudan (Darfour) et Soudan du Sud).

48. ONU-Femmes a continué d'apporter un appui solide aux femmes dans la société civile. Elle a par exemple aidé à organiser des consultations tenues lors de journées « portes ouvertes » dans 15 pays⁹, qui ont permis aux femmes d'établir un contact direct avec de hauts responsables de l'ONU. À la suite de ces consultations, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a chargé expressément l'ensemble des missions de maintien de la paix d'organiser des journées « portes ouvertes » et d'établir un rapport annuel contenant les recommandations formulées par les femmes. Le travail en partenariat et les activités de promotion ont également abouti au lancement, par le Fonds pour la consolidation de la paix, d'une initiative d'un montant de 5 millions de dollars sur la participation des femmes à la consolidation de la paix, destinée à faire entendre les femmes sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Au Tadjikistan, ONU-Femmes a soutenu des groupes issus de Women's Watch rassemblant des dirigeantes locales pour cerner les lacunes existant dans la gouvernance locale et les services de protection sociale. Un de ces groupes s'est rendu dans plus de 500 foyers vulnérables et est parvenu à faire pression sur le Gouvernement pour qu'il change les modalités d'octroi des pensions

⁹ Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Ghana, Haïti, Kenya, Liban, Libéria, Népal, Philippines, République démocratique du Congo, Serbie, Sierra Leone, Soudan et Timor-Leste.

d'invalidité et des prestations sociales. Au Libéria, ONU-Femmes et le Ministère de l'égalité des chances et du développement ont soutenu les « huttes de la paix » installées dans les communautés, où des femmes bénévoles orientent les victimes de violences vers les services nécessaires. Au Timor-Leste, ONU-Femmes a aidé des organisations non gouvernementales locales et des entités des Nations Unies à mettre au point un processus d'orientation pour les victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste.

49. En 2011, l'accent a tout particulièrement été mis sur la participation des femmes aux élections tenues à la sortie de conflits en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Soudan du Sud, en Haïti et en République démocratique du Congo, en tant qu'électrices, que candidates et que scrutateurs. En outre, grâce à l'intervention d'ONU-Femmes, trois pays dotés de missions intégrées des Nations Unies ont adopté des quotas par sexe pour les élections (Haïti, Soudan du Sud et Timor-Leste).

50. En 2011, les décideurs à l'échelle nationale et internationale étaient toujours aussi réticents à faire de la place aux femmes dans les négociations de paix. La représentation des femmes dans les équipes de négociateurs ou les délégations nationales demeure ponctuelle et dépendante d'un appui externe, lequel est souvent apporté par ONU-Femmes. Les systèmes visant à permettre aux associations féminines de se concerter avec des représentants nationaux, de soumettre des recommandations ou d'envoyer des représentants dans des instances de décision importantes ne sont pas encore en place. ONU-Femmes s'attachera à trouver les moyens d'institutionnaliser la participation des femmes aux activités liées à la paix et à la sécurité.

Renforcement de la prise en compte par les plans et budgets de l'égalité des sexes

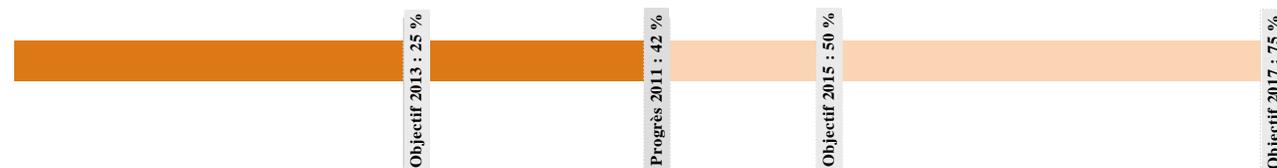
51. En 2011, ONU-Femmes a soutenu l'incorporation dans les plans et budgets d'objectifs et d'indicateurs de résultats tenant compte de la problématique hommes-femmes et adaptés aux différents secteurs afin de faciliter l'évaluation des progrès accomplis et d'assurer la transparence en matière de mise en œuvre, les liant à l'application de cadres normatifs (voir fig. VII). À titre d'exemple, les engagements pris par les pays de mettre en place une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, domaine intéressant tout particulièrement ONU-Femmes, se sont traduits par un accroissement des ressources consacrées à l'égalité des sexes en 2011, dans six pays¹⁰. En Équateur, les organismes gouvernementaux ont affecté au total 1,3 milliard de dollars, soit 4,5 % de l'ensemble du budget national, à l'égalité des sexes et plus spécifiquement à des politiques et plans concernant la violence contre les femmes, l'égalité d'accès aux emplois et aux ressources financières et les droits en matière de sexualité et de procréation.

52. Grâce à l'assistance technique que lui a apportée ONU-Femmes, l'Éthiopie a incorporé des indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes et des objectifs en la matière dans son plan national, tandis que l'Albanie, le Pakistan et la République-Unie de Tanzanie ont inclus ce type d'indicateurs dans les cadres de suivi des résultats des institutions gouvernementales.

¹⁰ Bolivie (État plurinational de), Équateur, Mali, Maroc, Népal et Zimbabwe.

Figure VII
Planification et budgétisation nationales : progrès et objectifs

Pourcentage de pays bénéficiant de l'appui d'ONU-Femmes dont les documents de planification nationale comprennent des priorités et des budgets sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Pourcentage de pays bénéficiant de l'appui d'ONU-Femmes où les défenseurs de l'égalité des sexes et leurs organisations peuvent participer aux processus formels de planification et de budgétisation



Légende : ■ Progrès 2011 ■ Objectif

Nombre de pays bénéficiant d'un appui au titre du domaine d'activité prioritaire 5	Dépenses afférentes aux programmes au titre du domaine d'activité prioritaire 5
65	17,4 millions de dollars

53. Dans un certain nombre de pays, ONU-Femmes a collaboré avec le ministère des finances afin de s'assurer que les directives budgétaires annuelles destinées aux ministères sectoriels tenaient bien compte de la problématique hommes-femmes. Au Mali, par exemple, le Ministère des finances a publié sa première circulaire budgétaire tenant compte de cette problématique en 2011, avec l'appui technique d'ONU-Femmes. En Ouganda, à la demande du Ministère des finances, de la planification et du développement économique, ONU-Femmes a facilité le recrutement d'un expert, qui a travaillé en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales aux niveaux national et local pour soutenir la préparation, la formulation et la mise en œuvre de plans et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'un des résultats de ce processus a été la publication d'une circulaire budgétaire pour 2012-2013 qui s'aligne parfaitement sur la politique de l'Ouganda en matière d'égalité entre les sexes.

Encadré 5

Travaux généraux concernant le VIH

En 2011, ONU-Femmes a apporté son soutien à des réseaux de femmes vivant avec le VIH, afin de défendre la prise en compte de leurs priorités dans les politiques, plans et stratégies nationaux du Cambodge, des Fidji, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Jamaïque, de la République démocratique populaire lao, du Sénégal et du Viet Nam. En Jamaïque, par exemple, cette mobilisation a débouché sur une déclaration gouvernementale assurant la protection contre la discrimination liée au VIH et l'exercice du droit à réparation.

Au niveau mondial, ONU-Femmes a demandé à ses partenaires clefs [le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONU/sida)], le FNUAP, le PNUD, l'OMS, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le partenariat pour le suivi et l'évaluation en vue d'étudier et d'utiliser les résultats obtenus (MEASURE), l'Agence allemande de coopération internationale, la Communauté internationale de femmes vivant avec le VIH/sida et d'autres partenaires de la société civile) de convenir d'un indicateur concernant la prévalence des violences infligées aux femmes par leur partenaire intime, aussi bien en tant que résultat qu'illustration de l'inégalité des sexes. Dans le cadre de ce processus, le groupe de partenaires a prié ONU-Femmes de participer à un examen des indicateurs définis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, afin d'identifier les domaines appelant une amélioration. Cet examen a permis l'adoption de l'indicateur.

54. De même, dans un certain nombre de pays, ONU-Femmes a soutenu l'incorporation dans les plans et budgets sectoriels de 2012 de programmes et objectifs permettant la prise en compte des priorités en matière d'égalité des sexes. Au Ghana, au Soudan et au Viet Nam, l'égalité des sexes a été dûment intégrée dans les plans nationaux sur le VIH et le sida. ONU-Femmes s'est également faite le défenseur d'un accroissement des ressources permettant de répondre aux priorités des femmes, notamment au niveau national, et a fourni une assistance technique en la matière. Dans l'État plurinational de Bolivie, ONU-Femmes a soutenu les efforts déployés pour renforcer les capacités des fonctionnaires en matière de formulation et de mise en œuvre de plans et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes, contribuant notamment à multiplier par quatre le budget du bureau sur l'égalité des chances à Cochabamba. Au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone, les districts locaux ont pu consacrer des ressources accrues, provenant des fonds de développement locaux, à des projets portant sur les priorités des femmes par le biais du Programme conjoint ONU-Femmes/Fonds d'équipement des Nations Unies sur le développement local tenant compte de la problématique hommes-femmes.

55. Les mécanismes nationaux de suivi des résultats soutenus par ONU-Femmes ont été utilisés pour évaluer les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et les investissements faits en la matière dans le rapport sur le budget favorisant l'égalité hommes-femmes du Maroc, le système budgétaire comportant des marqueurs de l'égalité du Népal et le système de contrôle budgétaire de l'Équateur. En Égypte, le Ministère des finances a procédé à une analyse des dépenses relatives aux services publics au niveau local tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le premier rapport sur les dépenses engagées pour 2010/11 a été publié en 2011, comme suite aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités organisées par ONU-Femmes à l'intention du personnel du Ministère. Au Zimbabwe, le comité parlementaire du portefeuille sur les femmes, l'égalité des sexes, la jeunesse et le développement communautaire a utilisé les conclusions tirées de l'analyse axée sur les inégalités fondées sur le sexe du budget national de 2011 réalisée par le Zimbabwe Women's Resource Centre and Network (Centre et Réseau de documentation des femmes du Zimbabwe), avec l'appui du Fonds pour l'égalité des sexes, pour appeler l'attention du Ministre des finances sur les

différences de traitement entre hommes et femmes dans les crédits budgétaires alloués aux secteurs économiques et sociaux clefs.

56. Un certain nombre de résultats ont pu être obtenus grâce à l'élargissement des partenariats. En 2011, la collaboration étroite entre ONU-Femmes et des partenaires comme la Commission européenne, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Centre international de formation de l'OIT, ONUSIDA, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, la United States Agency for International Development, le Fonds mondial et la Communauté internationale de femmes vivant avec le VIH/sida, a bénéficié à ses travaux.

Soutien à l'élaboration de normes et politiques générales sur l'égalité des sexes

57. La nécessité de tirer parti de la synergie existant entre les efforts normatifs et opérationnels déployés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constitue le fondement du mandat d'ONU-Femmes. En 2011, ONU-Femmes a jeté les bases de son approche en mettant en place une stratégie en quatre volets. Elle a en premier lieu utilisé les forums intergouvernementaux s'intéressant tout particulièrement à l'égalité des sexes pour réaffirmer et renforcer les normes existantes, souligner les lacunes en matière de mise en œuvre et formuler des recommandations générales, notamment à la Commission du statut de la femme et au Conseil économique et social. En deuxième lieu, l'Entité s'est efforcée d'intégrer une dimension « hommes-femmes » dans les grands processus mis en place par les Nations Unies et autres processus permettant l'élaboration de programmes, tels que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En troisième lieu, elle n'a cessé de s'employer à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient abordées aussi bien en tant que questions intersectorielles que comme des questions indépendantes essentielles au développement, aux droits de l'homme et à la paix et la sécurité. En quatrième lieu, elle a de plus en plus fait fond sur les faits observés et les données d'expérience obtenues à l'échelon des pays, les partenariats avec les États Membres, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies et ses propres fonctions d'information et de sensibilisation, notamment en renforçant les capacités des gouvernements et des agents nationaux.

58. En tant que secrétariat de la Commission de la condition de la femme, ONU-Femmes a apporté son appui à la cinquante-cinquième session de la Commission sur la promotion du rôle que peuvent jouer les femmes et les filles dans la science et la technologie et des avantages qu'elles sont susceptibles d'en retirer et la transition vers l'emploi, notamment en élaborant des rapports de fond, en organisant des manifestations parallèles permettant une mise en commun des expériences des pays et en participant activement aux initiatives de la société civile.

59. ONU-Femmes a apporté son appui aux gouvernements et collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies pour faire en sorte que la question de l'égalité des sexes soit dûment abordée lors d'autres forums et conférences intergouvernementaux en 2011. La déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2011 contenait des références appuyées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Lors de la quatrième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ONU-Femmes a

souligné que l'autonomisation économique des femmes était essentielle au renforcement de leur indépendance et du contrôle qu'elles exerçaient sur leur vie. La Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 contient de multiples références à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Lors de la conférence sur l'efficacité de l'aide à Busan, ONU-Femmes a aidé les gouvernements à mettre au point le Plan d'action commun de Busan sur l'égalité des sexes et le développement qui porte de façon détaillée sur l'importance de l'engagement envers l'égalité des sexes.

60. L'une des réalisations marquantes du partenariat d'ONU-Femmes avec les gouvernements a été une manifestation parallèle au cours de l'Assemblée générale durant laquelle les femmes chefs de gouvernement ont publié une déclaration commune sur la participation politique des femmes. Cette déclaration a débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 66/130 sur les femmes et la participation politique qui marque une étape décisive.

61. Les efforts se sont poursuivis pour mettre en place un système efficace qui permette de s'assurer que les activités concernant l'égalité des sexes au niveau national tiennent davantage compte des normes adoptées par les forums intergouvernementaux. Il s'agira dorénavant d'une priorité.

Amélioration de la coordination du système des Nations Unies et partenariats stratégiques

62. Consciente du rôle de premier plan que lui confère son mandat, ONU-Femmes a fait porter ses efforts en 2011 sur le renforcement de la coordination du système des Nations Unies et la création de partenariats stratégiques pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par le biais de forums interinstitutions, elle s'est employée à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Encadré 6

Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

La mise au point du Plan d'action du système des Nations Unies en tant que dispositif de responsabilisation a été une étape importante dans l'accomplissement du mandat de promotion de l'application du principe de responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies d'ONU-Femmes. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ayant demandé que la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes soit accélérée et la responsabilisation promue à l'échelle du système, ONU-Femmes a prié les partenaires des Nations Unies de mettre au point un dispositif concernant six domaines : la gestion axée sur les résultats; les ressources humaines et financières; le renforcement des capacités; le contrôle; l'évaluation, le suivi et l'établissement de rapports; et la création de connaissances et leur gestion. Il a ainsi été possible de créer le premier cadre commun du système des Nations Unies permettant d'évaluer les progrès accomplis dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes du système.

63. L'approche d'ONU-Femmes s'est fondée sur les contributions de ses partenaires des Nations Unies. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, ONU-Femmes a collaboré avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à la mise au point d'un cadre stratégique et d'un plan d'action permettant une consolidation de la paix tenant compte de la problématique hommes-femmes. Pour mettre un terme à la violence contre les femmes, ONU-Femmes a dirigé, en collaboration avec le FNUAP, un programme dans 10 pays, géré le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et coordonné la campagne du Secrétaire général Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, un partenariat a été établi avec la FAO et la CEPALC pour mener des études de cas et faire des recommandations pratiques permettant d'autonomiser les femmes dans les zones rurales tandis que dans le cadre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, ONU-Femmes a contribué à la publication d'informations sur les femmes vivant en milieu rural et les objectifs du Millénaire pour le développement et d'une déclaration commune du système des Nations Unies pour la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme.

64. Afin de promouvoir la responsabilisation au sein de l'ensemble du système, ONU-Femmes a prié ses partenaires de mettre au point un plan d'action à l'échelle du système prévoyant un dispositif de responsabilisation visant l'accélération de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes. Au niveau des pays, le recours à des indicateurs de résultats, des feuilles de résultats permettant d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité et des audits portant sur la problématique hommes-femmes a été soutenu et encouragé.

65. Trente nouveaux mémorandums d'accord entre ONU-Femmes et d'autres organismes des Nations Unies ont été signés. En décembre, une lettre cosignée par les Directeurs exécutifs du FNUAP et d'ONU-Femmes réaffirmant l'engagement de chaque entité envers une programmation tenant compte de l'égalité des sexes dans le cadre de leurs mandats respectifs et de leurs compétences propres a été adressée aux représentants.

Encadré 7

Unis dans l'action

ONU-Femmes a joué un rôle actif dans les huit pays pilotes concernés par l'initiative « Unis dans l'action » et s'est impliquée de plus en plus dans les pays lançant d'eux-mêmes cette initiative. Il ressort de l'expérience initiale que dans les pays pilotes, l'accent est toujours davantage mis sur l'égalité des sexes et que les organismes et les équipes de pays des Nations Unies dans leur ensemble s'impliquent plus. Tous les pays pilotes ont eu recours à des indicateurs de résultats sur l'égalité des sexes, à des audits portant sur la problématique hommes-femmes et/ou pris des initiatives en vue de l'établissement de marqueurs permettant d'évaluer les résultats obtenus en matière d'égalité et les investissements faits.

En République-Unie de Tanzanie, par exemple, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2011-2015 a fait de l'égalité des sexes un principe de programmation que chaque activité se doit de respecter. Vingt pour cent des fonds provenant du fonds du programme « Unis dans l'action » dépendaient de l'inclusion de considérations intersectorielles sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux et le contrôle de la qualité a compris des indicateurs sur l'égalité des sexes. Au Viet Nam, le plan pour 2012-2016 a prévu 40 millions de dollars des États-Unis pour les programmes en faveur de l'égalité des sexes (soit 10 % du budget) évalués grâce à un marqueur, ce qui a représenté un doublement par rapport au plan précédent.

66. Lorsque ONU-Femmes avait une présence importante dans un pays, elle a joué un rôle de premier plan dans la coordination des organismes des Nations Unies, notamment en présidant ou coprésidant les groupes thématiques sur l'égalité des sexes dans 45 pays et contribuant au PNUAD dans 20. L'Entité a travaillé en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, dont elle a apprécié le soutien, et participé à 106 programmes communs. Par exemple, au Brésil, en Colombie, en Éthiopie, au Libéria, au Maroc, au Rwanda, dans le territoire palestinien occupé et au Viet Nam, ONU-Femmes a participé à la mise au point de programmes communs concernant les cadres juridiques, les politiques des pouvoirs publics et la prestation de services permettant de lutter contre la violence sexiste.

67. Dans les pays où ONU-Femmes n'a pas encore mis en place de capacités sur les mécanismes et les approches interinstitutions, elle a soutenu d'autres organismes et établi des partenariats avec eux, jouant un rôle de premier plan dans les initiatives en faveur de l'égalité des sexes. En 2012, ONU-Femmes continuera de renforcer ses capacités pour s'acquitter de cet aspect de son mandat et mettre en œuvre le plan stratégique.

Institutionnalisation d'une culture bien établie de gestion axée sur les résultats, d'établissement de rapports de gestion des connaissances et d'évaluation

68. ONU-Femmes a renforcé ses activités de suivi et d'établissement de rapports axées sur les résultats, de gestion des connaissances et d'évaluation en 2011. Les résultats et les indicateurs des cadres de résultats en matière de développement et de gestion du plan stratégique ont été affinés, notamment la définition de données de référence indéterminées. Par ailleurs, les résultats ont été mis en correspondance avec les budgets et les dépenses de manière à permettre une budgétisation et l'établissement de rapports sur les dépenses axés sur les résultats. ONU-Femmes a mis en place un système de suivi en ligne qui permet aux bureaux de faire rapport sur les contributions apportées aux priorités nationales.

69. ONU-Femmes a accordé la priorité aux cadres de planification au niveau des pays. Cinquante-six notes et plans de travail stratégiques nationaux ont été établis à l'intention des présences nationales d'ONU-Femmes, qui ont décrit les contributions qui avaient été faites aux priorités nationales grâce à l'action coordonnée des équipes de pays pour 2012-2013. Il s'agissait notamment de cadres de résultats en matière de développement et de gestion et de budgets. Les résultats et les

indicateurs ont été pris en compte par le système de suivi des résultats. Les notes et plans de travail stratégiques ont fait l'objet d'une évaluation entre pairs au niveau sous-régional et à celui du siège pour en assurer la qualité. Un examen complémentaire a confirmé qu'ils s'alignaient bien sur le plan stratégique.

70. ONU-Femmes a investi dans une base de connaissances qui lui sert de mémoire et d'outil utile sur le plan interne et la reliant avec ses partenaires pour la gestion des programmes et l'échange de données.

71. ONU-Femmes a créé un bureau d'évaluation indépendant qui fait rapport à la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive. Le bureau a mené à bien une étude d'évaluabilité du plan stratégique de l'ancien Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et commencé trois évaluations (une évaluation des programmes communs sur l'égalité des sexes et des évaluations thématiques sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la paix et la sécurité). Il a été procédé à 15 évaluations décentralisées dont 11 ont été jugées bonnes ou excellentes. Pour l'ensemble des évaluations achevées en 2011, 10 réponses de l'administration ont été soumises au Centre de gestion des évaluations. ONU-Femmes établira des systèmes de suivi afin d'améliorer les réponses de l'administration et de surveiller la suite qui leur est donnée. La nouvelle stratégie d'évaluation pour 2012 tiendra compte de ces éléments.

72. ONU-Femmes a promu une évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en présidant le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Femmes a mis la dernière main à un manuel sur la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans l'évaluation et apporté son appui aux évaluations faites par les pays et à l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action ».

Amélioration de l'efficacité organisationnelle

73. L'année 2011 a été critique sur le plan opérationnel pour ONU-Femmes. Aussi bien le budget institutionnel que le budget ordinaire biennal ont été préparés et approuvés par les organes intergouvernementaux à la suite de l'approbation des budgets institutionnel et ordinaire de transition pour 2011 en début d'année. Ils ont reflété le fait que l'Entité n'avait pas seulement un mandat normatif et intergouvernemental mais était également un organisme de terrain.

74. Pour faire des économies dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le service chargé des achats et d'autres services opérationnels tels que les ressources humaines, la trésorerie et l'appui administratif aux activités sur le terrain, ONU-Femmes a utilisé des accords de mise en commun des services et de prestation de services avec d'autres organismes des Nations Unies et partagé les données d'expérience, les bonnes pratiques et les innovations. ONU-Femmes a par exemple eu recours à des accords interinstitutions à long terme pour les biens et services courants. La plupart des achats concernant les technologies de l'information et des communications ont été effectués dans le cadre de ce type d'accord établi par d'autres entités des Nations Unies pour que les prix restent compétitifs.

75. ONU-Femmes a commencé à revoir son programme et ses politiques et procédures opérationnelles, notamment à simplifier l'approbation des programmes,

l'établissement des rapports et la délégation des pouvoirs s'agissant des ressources financières et des programmes. Elle a fait en sorte que les modalités opérationnelles se rapprochent des procédures opérationnelles harmonisées et simplifiées des Nations Unies et la fragmentation au niveau du transfert de fonds aux partenaires d'exécution diminue.

76. ONU-Femmes a mis en place de nouvelles normes de comptabilité conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public le 1^{er} janvier 2012 après avoir examiné ses politiques et procédures, rassemblé des informations comptables essentielles et évalué ses capacités organisationnelles. Cela lui a fourni l'occasion de mettre à jour et d'améliorer ses procédures opérationnelles et de former son personnel.

77. La gestion stratégique des ressources humaines est demeurée une priorité. Le regroupement réussi des précédentes entités a constitué le fondement d'une main-d'œuvre homogène. Une analyse fonctionnelle basée sur la proposition détaillée du Secrétaire général relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (A/64/588) a été entreprise pour orienter l'établissement des structures organisationnelles au siège, ce qui a permis un alignement. Sur les 159 emplois au siège qui ont été examinés, 150 ont été alignés. En 2011, 114 recrutements ont été menés à bien et la procédure a été lancée pour 57. Les recrutements ont pris 15 semaines en moyenne. Les femmes représentent 80 % du personnel.

Mobilisation de ressources adéquates

78. Le rendement des ressources mobilisées s'est amélioré en 2011. La mise en place de la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et la nouvelle analyse de rentabilité ont entraîné un accroissement des contributions aux ressources de base et davantage de donateurs ont fait passer leur soutien de base à 10 millions de dollars ou plus; les donateurs non traditionnels ont également accru leur soutien et plus d'un million de dollars ont été versés par les Émirats arabes unis, l'Inde et les comités nationaux. En outre, le nombre de donateurs gouvernementaux au cours de l'année est passé de 107 à 116.

79. ONU-Femmes s'est efforcée de mobiliser davantage de ressources auprès de fondations, recevant des contributions à hauteur de 1 233 000 dollars en 2011, et renforcé les capacités de ses 18 comités nationaux qui se sont faits plus actifs. À titre d'exemples, le comité australien a organisé 350 manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la femme et le comité des États-Unis des marches pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Le comité islandais a élargi sa « campagne de solidarité féminine » afin de sensibiliser à l'égalité des sexes et de mieux faire connaître ONU-Femmes tandis que le comité finlandais a mis en route un programme similaire. De manière générale, les comités nationaux ont fait 823 000 dollars de contributions en 2011 tout en demandant aux gouvernements d'accroître leurs propres contributions.

80. Les objectifs en matière de mobilisation des ressources pour 2011 n'ont toutefois pas été complètement atteints. Les objectifs de 500 millions de dollars figurant dans la proposition détaillée du Secrétaire général pour 2012 et 2013 ont été revus à la baisse pour atteindre l'objectif moins ambitieux de 700 millions pour l'exercice biennal, mais il faut que les donateurs accroissent sensiblement leur appui financier.

81. Les partenaires de financement ont reçu des rapports descriptifs et financiers de qualité. Un programme de formation régionale pilote sur l'établissement des rapports des donateurs sera élargi à d'autres régions en 2012 et des plates-formes numériques, des documents directifs et d'autres types de soutien à l'établissement des rapports seront mis à disposition.

IV. Recettes et dépenses

82. Les ressources de base se sont accrues de 60 %, passant de 78 millions de dollars en 2010 à 125 millions en 2011, ce qui a reflété l'importance accordée par les donateurs aux activités et au mandat d'ONU-Femmes, en dépit des difficultés financières mondiales. S'agissant des ressources autres que les ressources de base, 103 millions de dollars ont été reçus en 2011, soit 6 millions de plus qu'en 2010 (un accroissement de 6 %) (voir tableaux 1 et 2).

Tableau 1

Recettes d'ONU-Femmes, par type de ressources et source de revenus, en 2011

(En millions de dollars des États-Unis)

Source de revenus	Recettes réelles	Budget approuvé	Comparaison par rapport au budget	
			Montant	Pourcentage
Ressources ordinaires (sans affectation particulière)				
Gouvernements	124,1	224,5	(100,4)	(45,0)
Organismes des Nations Unies	0,1	0,1	–	–
Comités nationaux	0,2	0,2	–	–
Autres donateurs du secteur privé	0,2	0,2	–	–
Total partiel	124,6	225,0	(100,4)	(45,0)
Autres ressources (à affectation déterminée)				
Gouvernements	85,0	236,4	(151,4)	(64,0)
Organismes des Nations Unies	15,9	15,9	–	–
Comités nationaux	0,7	0,7	–	–
Autres donateurs du secteur privé	1,0	1,0	–	–
Total partiel	102,6	254,0	(151,4)	(60,0)
Total	227,2	479,0	(251,8)	(53,0)

Tableau 2
Dépenses afférentes aux programmes pour 2011

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires (sans affectation particulière)</i>	<i>Autres ressources (à affectation déterminée)</i>
Afrique		
Bureaux de pays	8,5	12,3
Bureaux régionaux	7,5	10,0
Amérique latine et Caraïbes		
Bureaux de pays	2,4	8,8
Bureaux régionaux	4,6	8,2
États arabes		
Bureaux de pays	1,3	5,3
Bureaux régionaux	1,5	1,0
Asie et Pacifique		
Bureaux de pays	2,6	12,3
Bureaux régionaux	6,2	6,9
Europe et Communauté d'États indépendants		
Bureaux de pays	0,3	0,5
Bureaux régionaux	2,5	6,0
Programmes mondiaux et autres activités	16,3	22,3
Total partiel, bureaux de pays	15,1	39,2
Total partiel, bureaux régionaux	22,3	32,1
Total partiel, programmes mondiaux	16,2	22,0
Total	53,6	93,3

83. Les dépenses totales en 2011 se sont élevées à 192,2 millions de dollars et se sont réparties entre dépenses afférentes aux programmes, à hauteur de 138 millions de dollars, et dépenses administratives, à hauteur de 54,2 millions de dollars (voir tableau 3)¹¹.

¹¹ Y compris les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Tableau 3
Dépenses totales, 2011

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Comparaison par rapport au plan</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Programmes	138,0	437,0	299,0	68
Montant net pour la gestion et l'administration et l'appui aux programmes	54,2	62,3	8,1	13
Total	192,2	499,3	307,1	61

84. Comme le montre le présent rapport, ONU-Femmes a obtenu au cours de sa première année d'existence des résultats appréciables avec des ressources modestes. Elle continue toutefois à disposer de ressources bien inférieures à celles qu'envisageait le Secrétaire général dans sa proposition détaillée (500 millions de dollars par an). Si ONU-Femmes veut pleinement s'acquitter de son mandat dans les années à venir, il sera essentiel que les donateurs lui fournissent un niveau de financement minimum à la hauteur des ambitions du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.